

La Présidente

## ARRETE

*portant délégation partielle de fonction*

La Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 17 mars 2023 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Thierry SCHAAL, vice-président.

### Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Thierry SCHAAL, vice-président, du 20 juillet au 3 août 2024 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Valentin RABOT, vice-président pour les affaires relevant du ressort de Monsieur Thierry SCHAAL, vice-président.

Fait à Strasbourg, le - 4 JUIL. 2024

Pia IMBS



Transmis en préfecture le : - 4 JUIL. 2024

Publié à compter du : - 4 JUIL. 2024

Notifié le : - 4 JUIL. 2024

Certifié exécutoire le : - 4 JUIL. 2024

(articles L 2131-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales)

La Présidente

Pia IMBS



Secrétariat général – service des assemblées